

**PROCÈS VERBAL**  
**Conseil d'Administration du CIAS du 09 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Date de la convocation : 02-06/2026

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 14

Fin de la séance : 19h35

Nom -Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent
Agnès BARLET	X			Marie Claude AGULLANA	X		
Anne-Claire DEVEVEY	X			Marie-Line MICHEAU- HERAUD	X		
Aude MULLIEZ	X			Patrick HIERNARD	X		
Céline GOEURY	X			Paul GOEURY	X		
Charles ARIS BROUSO	X			Rose PEDREIRA AFONSO	X		
Damien GABORIEAU	X			Tania COUTY		Pouvoir à A-C DEVEVEY	X
Julien DELALANDE	X			Véronique JOUNEAU	X		
Lionel FAYE	X						

Le quorum est atteint. Il y a 1 pouvoirs.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Rose PEDREIRA-AFONSO est désignée secrétaire de séance.

**Liste des décisions et/ou informations  
Conseil d'Administration du CIAS du mardi 09 juin 2026**

	<b>Délibération N°</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Approuvé.e ou Rejeté.e</b>
CIAS	INFORMATION	Présentation du CIAS et de ses membres	
CIAS	2026-07	Election de la Vice-Présidence et de la Vice-Présidence déléguée	UNANIMITÉ
CIAS	INFORMATION	Services et projets développés par le CIAS lors de l'ancienne mandature	
CIAS	2026-08	Approbation du règlement intérieur	UNANIMITÉ
Questions diverses			

Monsieur le Président rappelle que le CIAS a été créé en 2019 avec pour objectif de développer l'action sociale et accompagner les communes du territoire dont les compétences sur cette thématique étaient à différents niveaux.

Un poste de travailleur social a été créé en 2025 avec, entre autres, pour missions d'accompagner les communes et travailler sur des dossiers très techniques. Les difficultés rencontrées par certaines structures telles que le Conseil Départemental vont nous obliger à développer de nouvelles compétences afin d'être en mesure d'accompagner toutes les personnes qui sont en difficulté.

Monsieur le Président propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Monsieur le Président souhaite débiter par la présentation du CIAS.

Madame BRUN en tant que responsable présente le service d'Aide au Maintien à domicile (SAMD) :

Le service est composé de

- Trois agents administratifs : deux responsables de secteurs et une responsable de service) ;
- Une équipe mutualisée CdC-SAMD : Un directeur, un directeur adjoint, un agent d'accueil-sécrétariat, 4 agents ressources humaines et finances ;
- 43 aides à domicile, dont 32 titulaires et 11 agents en Contrat à Durée Déterminée (CDD).

Le Président précise que la population est vieillissante. L'avenir sera difficile pour les personnes âgées dans la mesure où il est, aujourd'hui, difficile de recruter des aides à domicile. Il y aura une politique à mener en ce sens. C'est un métier qui demande beaucoup de patience et de qualités humaines. Au sein de la CIAS les agents sont âgés en moyenne de 53 ans. Cela signifie qu'il va falloir recruter de



nouveaux agents et que sur l'ensemble des territoires les postes peinent à être pourvus. Malgré les efforts réalisés, il est à noter que cela reste un métier mal rémunéré.

Madame AGULLANA (Ancienne Présidente du CIAS) explique que dans le cadre du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), un axe est consacré à l'attractivité des métiers, dont celui des aides à domicile. Il faudra faire face à l'augmentation à venir des personnes âgées maintenues à domicile et envisager des alternatives aux EPHAD sur le territoire.

Madame BRUN présente un historique des actions menées entre 2020 et 2025 :

2021 :

- Signature d'une convention avec le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SIAD) de Loupes (convention SPASAD) ;
- Mise en place des Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) à destination des agents animés par un psychologue (1 fois par trimestre).

2022 :

- Mise en place de la Prime SÉGUR aux aides à domicile par le CTI (Complément de Traitement Indiciaire) équivalent à 235€ Brut pour un temps plein.

2023 :

- Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), équivalent d'un Comité d'Entreprise ;
- Participation à la mutuelle santé.

2024 :

- Projet prévention Résanté (un ergothérapeute est intervenu à domicile pour proposer des techniques pour les agents, mais également pour les bénéficiaires) ;
- Projet ESMS Numérique : Dossier médical partagé pour faciliter la coordination entre le SAMD et les structures de soins tels que les hôpitaux ;
- Annualisation weekend et astreintes ;
- Mise en place de GAPP pour les responsables de secteur avec le RPDAD (Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile) ;
- Mutualisation des services RH/ Finances avec la CDC.

2025 :

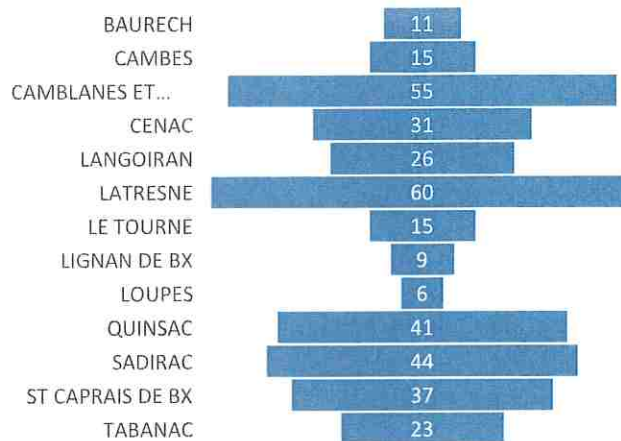
- Équipement de nouveaux smartphones pour l'ensemble des agents avec nouveaux forfaits et fonctionnalités ;
- Mise en place des Ateliers des aidants professionnels ;
- Projet prévention des risques professionnels ;

Madame BRUN présente quelques chiffres :

	Hommes	Femmes	Total bénéficiaires
2020	138	289	427
2021	137	269	406
2022	123	236	359
2023	132	244	376
2024	125	252	377
2025	121	252	373

A noter que 55% des bénéficiaires ont plus de 80 ans.

## 2025 - Nombre de bénéficiaires par commune



Monsieur le Président précise la spécificité des deux communes de Sadirac et Loupes qui ne font pas partir du territoire de la Cdc. Il ajoute que cette question pourra faire l'objet d'une révision avec la réorganisation du travail avec la CdC du Créonnais.

Entre 2020 et 2025 il y a eu une diminution des heures de 11,1%. Cette diminution est en partie due :

- aux difficultés de recrutement,
- à la baisse des aides légales du département et des caisses de retraite
- au taux d'absentéisme.

Madame BRUN présente les perspectives 2026-2031 :

- Le budget est basé sur 56 000 heures
- Se préparer à l'évaluation externe (audit 2028)
- Recruter du personnel en prévision des départs à la retraite
- Renforcer la qualité des interventions
- Participer à un projet QVT (Qualité de Vie au Travail)

Madame LAGARDE, travailleuse sociale présente les activités du CIAS.

### **Le logement d'urgence :**

Depuis 2024, la Commune de Latresne met à disposition des locaux pour 2 logements d'urgence.

Lors du précédent mandat :

- 37 entrées d'un temps moyen d'accueil de 3,3 mois.
- Depuis août 2025, 17 demandes.
- Révision du règlement intérieur et des documents afférents en début année 2026.

Pour ce mandat, il y aurait un travail à mener pour approfondir le règlement notamment sur les tarifs appliqués, les conditions d'accès et de façon plus globale réfléchir aux objectifs de ces logements, répondent-ils à la demande ?

### **Le transport à la demande :**

C'est un service proposant des trajets occasionnels *du lundi au vendredi de 8h à 19h* hors scolaire et domicile-travail en complément des lignes régulières de cars et de trains régionaux



#### Le Public :

- Personnes à mobilité réduite
- Personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie,
- Personnes sans autonomie de déplacement,
- Personnes en insertion professionnelle,
- Personnes en situation de précarité.

#### En 2025 :

- 160 inscrits
- 250 voyages par mois en moyenne principalement pour des rendez-vous médicaux et pour faire ses courses

#### Le travail en lien avec les CCAS :

- Accompagner les CCAS à travers des apports de connaissances notamment à destination des agents d'accueil des CCAS et élus de terrain. Aider à la réflexion et la mise en place de services, d'activités (ex : travail sur le règlement intérieur d'aides facultatives) ;
- Accompagnement des habitants : À ce jour ; 74 foyers ont été rencontrés à leur domicile dont. 42% sont des personnes de + de 65ans et équivalent propriétaire ou locataire. En fonction des situations, le lien est réalisé avec CCAS et/ou la MDS et/ou l'AS de la CARSAT (pour les personnes en invalidité).

#### Répartition des demandes par communes :

Latresne	27
Quinsac	22
Saint-Caprais-de-Bordeaux	12
Camblanes-et-Meynac	10
Cénac	8
Langoiran	5
Tabanac	4
Cambes	4
Lignan-de-Bordeaux	4
Baurech	3
Le Tourne	1

#### Les projets pour 2026-2027 :

- Actions autour des séniors :
  - Actions de prévention de la perte d'autonomie
  - Actions d'accompagnement des aidants (la bulle des aidants, le café des aidants et formations pour les aidants)
  - Équipe citoyenne Monalisa
- Actions pour faciliter l'accès aux droits notamment liées aux démarches numériques



- Réflexion sur le logement notamment logement d'urgence

Madame LAGARDE indique avoir rencontré l'ensemble des agents et élus des 11 communes sur le précédent mandat et va poursuivre en ce sens avec les nouveaux élus.

Monsieur le Président remercie Mesdames BRUN et LAGARDE avant de procéder à la lecture des éléments présentant le CIAS et son fonctionnement.

*« En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles :*

*Ce Conseil d'Administration, présidé par le Président, est composé à parité d'élus intercommunaux et de personnes nommées par le Président parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».*

*Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :*

- *Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'**insertion et de la lutte contre les exclusions** ;*
- *Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'**union départementale des associations familiales** ;*
- *Un représentant des associations de **retraités et de personnes âgées** du département ;*
- *Un représentant des associations de **personnes handicapées** du département.*

*Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 09 avril 2019, a défini l'intérêt communautaire de la compétence action sociale :*

*« [...] Cette compétence est exercée par un Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) constitué dans les conditions fixées à l'article L.123-4-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Il est confié au CIAS les actions d'intérêts communautaires suivantes :*

- *La gestion du service d'aide et de maintien à domicile des personnes malades, âgées, dépendantes ou handicapées,*
- *La gestion des logements d'urgence,*
- *Les actions en faveur de la mobilité : transport de proximité organisé dans le cadre du dispositif TransGironde Proximité,*
- *L'adhésion au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des Hauts de Garonne,*
- *La mise en synergie des CCAS qui le souhaitent, chacun d'entre eux conservant son autonomie de fonctionnement en dehors des actions sociales d'intérêt communautaire sus-énoncées. [...] »*

*Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 22 avril 2026, a décidé de fixer à 15 le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS comme suit :*

- *Le Président de la Communauté de communes, Président de droit,*
- *7 administrateurs élus,*
- *7 administrateurs nommés par M. le Président dans les conditions fixées par l'Article L.123-6 du CASF »*

CIAS	2026-07	Élection de la Vice-Présidence et de la Vice-Présidence déléguée
------	---------	--



Monsieur le Président procède à la lecture de l'**Article L123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit l'élection d'un Vice-Président dès que le conseil d'administration est constitué.**

Dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire, nonobstant les dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, ou en l'absence du président de l'établissement de coopération intercommunale.

Le champ de missions du vice-président peut varier au gré des délégations qui lui sont confiées (à définir). Le cas échéant le vice-président peut recevoir des délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration sur certaines matières (article R.123-21) ainsi que des délégations de pouvoir du Président du CIAS (article R123-23).

Le Conseil d'Administration élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président.

La désignation d'un vice-président délégué au sein des CCAS/CIAS est une évolution introduite par l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « 3DS ».

Comme le prévoit l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le vice-président délégué est chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président.

Ainsi, ses responsabilités doivent être limitées aux seules situations d'empêchement du premier vice-président, elles pourront dans tous les cas couvrir la suppléance du président et du vice-président pour assurer le bon déroulement des séances du conseil (vérification du quorum, conduite et police des débats, décompte des voix, etc.).

Monsieur le Président exprime ses souhaits quant au fonctionnement du CIAS :

- Chaque membre doit pouvoir prendre plaisir à travailler au sein du CIAS. Afin de faciliter la concertation et d'avancer dans la même direction., Monsieur le Président propose la création de groupes de travail créés en fonction des ordres du jour, des évolutions législatives et locales
- Monsieur le Président souhaiterait que la Vice-Présidence élue permette un travail collaboratif. Pour la Vice-Présidence, Monsieur le Président présente la candidature de Madame MICHEAU-HERAUD et celle de Madame BARLET pour la Vice-Présidence déléguée. Il ajoute que toute autre candidature est bienvenue.
- Monsieur le Président propose que les élections se déroulent de la manière suivante : chacun reste à sa place pour voter et les deux assesseurs circuleront dans la salle avec l'urne. Il n'y a pas d'opposition pour que cette organisation puisse être mise en œuvre.

Monsieur le Président donne la parole à Madame MICHEAU-HERAUD candidate à la Vice-Présidence :

*« Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration,*

*Forte de mon engagement au service de notre territoire (depuis 1989 sur ma commune et 2003 au sein de notre Communauté de Communes : CDC) et de l'intérêt que je porte aux politiques de solidarité et d'accompagnement social, je souhaite présenter ma candidature à la Vice-présidence du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Portes de l'Entre-deux-Mers.*

*Mon parcours professionnel m'a permis d'acquérir une connaissance concrète des réalités sociales, sanitaires et médico-sociales de notre territoire. J'ai exercé en tant qu'infirmière libérale pendant huit années au sein de nos communes de la CDC, une expérience qui m'a permis d'être au plus près des*



*habitants, de leurs besoins et des difficultés auxquelles peuvent être confrontées les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles, les publics les plus fragiles mais aussi les personnes en fin de vie.*

*Souhaitant élargir mes compétences en matière de gestion et de pilotage des structures, j'ai ensuite suivi une formation en comptabilité et en gestion avant de reprendre après 8 années d'exercice comptable, des études universitaires avec l'obtention d'un Master de Gestion des Organisations Sociales et Médico-Sociales.*

*Dans le cadre de ce cursus, j'ai réalisé un mémoire durant un stage de fin d'étude au Département de la Gironde, consacré au vieillissement des personnes en situation de handicap, nouvel enjeu alors qui se posait à la fin des années 1990, et sujet qui constitue aussi aujourd'hui un enjeu majeur pour les politiques publiques de solidarité et d'accompagnement.*

*À l'issue de la soutenance de ce mémoire, j'ai été recrutée par le Département de la Gironde, témoignant ainsi de l'intérêt porté à mes travaux et à l'expertise dans ce domaine. Cette expérience m'a permis d'approfondir ma connaissance des politiques sociales, du fonctionnement des collectivités territoriales et des dispositifs d'accompagnement destinés aux publics les plus vulnérables, via les missions confiées : Elaboration et Suivi des Schémas Départementaux d'Organisation Sociale et Médico-sociale (Gérontologique, Adultes handicapés puis par la suite Autonomie. L'élaboration du Premier Règlement Départemental d'Aide Sociale du Département, la mission de Pilotage Stratégique et l'encadrement du Service regroupant notamment la Coordination gérontologique, la Commission des Financeurs, le dispositif départemental de soutien aux aidants...).*

*Parallèlement, mes interventions à l'IRTS et à l'EHESP de Rennes en qualité de formatrice dans le cadre du CAFDES, notamment pour l'accompagnement et la soutenance des mémoires de fin d'études ou des parcours de Validation des Acquis de l'Expérience pour l'obtention de cette qualification, ont contribué à enrichir cette expertise. Cette double approche, associant expérience de terrain, compétences en gestion et expertise des politiques sociales et médico-sociales, construction d'un réseau dans ce domaine, me permet aujourd'hui de porter un regard global sur les enjeux du CIAS et de contribuer à son développement au service des habitants des Portes de l'Entre-deux-Mers.*

*Comme cela a été rappelé en introduction, le CIAS, notre CIAS, occupe une place essentielle dans la mise en œuvre des politiques sociales de proximité. À ce jour, il exerce des compétences importantes au travers notamment du service d'aide à domicile, du dispositif de transport à la demande et de la gestion des logements d'urgence... Ces missions répondent à des besoins croissants de nos habitants avec le vieillissement de la population notamment conjugué à l'isolement important de certaines d'entre elles, et constituent un socle solide sur lequel nous devons continuer à nous appuyer.*

*A cet égard, je souhaite saluer aux côtés du Président Lionel FAYE, l'investissement et le travail réalisés par Marie-Claude AGULLANA, dans le champ de l'action sociale et de la Vice-Présidence qu'elle a porté au cours de la précédente mandature.*



*Je suis convaincue, vous n'en doutez pas, que certaines de ces actions méritent aujourd'hui d'être confortées et développées, notamment en ce qui concerne les logements d'urgence, afin d'apporter des réponses adaptées aux situations de précarité ou d'urgence sociale que peuvent rencontrer les habitants de notre territoire.*

*Le soutien des aidants constitue aussi pour nous, CCAS, CIAS, un axe de développement important.*

*À ces missions s'ajoute désormais un atout important pour notre territoire : depuis un an, les communes peuvent bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise du travailleur social de la Communauté de communes, Stéphanie LAGARDE. Cette ressource constitue un soutien précieux pour les élus et les CCAS dans l'identification des situations de fragilité, l'orientation des publics et la coordination des dispositifs d'aide. Il convient de poursuivre la valorisation de cette compétence et de renforcer son articulation avec les actions du CIAS afin d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux besoins des habitants.*

*Si chaque commune conserve naturellement ses compétences propres à travers son CCAS et les actions qu'elle y développe, je suis également convaincue que des pistes de mutualisation peuvent être explorées dans un esprit de coopération et d'efficacité. La mise en commun de certaines ressources, compétences ou actions pourrait permettre de renforcer la qualité du service rendu aux usagers, d'optimiser les moyens disponibles et de développer de nouvelles réponses aux besoins sociaux émergents ou insuffisamment, (ou pas), couverts sur certaines communes : mise en place de formations, organisation du portage de repas pour les communes qui en sont dépourvues...).*

*Par ailleurs, les liens entretenus avec le Département ouvrent également, tant au niveau des CCAS que du CIAS, de nouvelles perspectives, notamment dans le cadre de la réflexion engagée autour de la mise en place prochaine du Service public départemental de l'autonomie « Gironde Autonomie ».*

*Si vous m'accordez votre confiance, je m'engagerai à exercer cette responsabilité, sous l'autorité et en étroite collaboration avec notre Président, dans un esprit de dialogue, d'écoute et de concertation avec l'ensemble des administrateurs, des élus, des partenaires institutionnels et des agents du CIAS, Je veillerai à promouvoir une gouvernance respectueuse des spécificités de chaque commune tout en recherchant les synergies utiles à l'échelle intercommunale. Animée par les valeurs de solidarité, de proximité et d'intérêt général qui fondent l'action du CIAS, je souhaite contribuer à la construction d'un projet partagé, ambitieux et réaliste, au service de l'ensemble des habitants des Portes de l'Entre-deux-Mers.*

*Je vous remercie de votre écoute. »*

Monsieur le Président remercie Madame MICHEAU-HERAUD et donne la parole à Madame BARLET,

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Chers collègues,*

*J'ai l'honneur de vous présenter ma candidature aux fonctions de Vice-Présidente déléguée de notre Centre Intercommunal d'Action Sociale.*



*Engagée depuis plusieurs années au service de notre territoire (Vice-Présidente du CCAS de Latresne depuis 2014) et particulièrement attentive aux questions de solidarité, de cohésion sociale et de proximité, je souhaite aujourd'hui mettre mon expérience, mon énergie et mon sens de l'écoute au service de notre action sociale intercommunale.*

*Le CIAS joue un rôle important pour nos concitoyens, au niveau de l'accompagnement de nos aînés, personnes dépendantes ou handicapées (via le SAMD, les ateliers de prévention, transport de proximité, l'adhésion au CLIC renouvelée lors du dernier CA du CIAS), mais aussi plus largement au niveau du soutien aux personnes vulnérables et familles en difficulté (le recrutement de Stéphanie LAGARDE, travailleuse sociale est un vrai plus en matière d'accompagnement).*

*Mais beaucoup reste à faire, notamment en matière de lutte contre l'isolement. En 2024, 2 millions de personnes âgées souffrent en France de la solitude subie, selon les Petits Frères des Pauvres, des chiffres alarmants qui ne peuvent laisser indifférents. Si l'isolement social existe bien à tous les âges de la vie, il augmente et devient massif pour les plus âgés. Rejoindre le réseau et créer une/des équipes Mona Lisa me paraît essentiel.*

*Les sujets des précarités ne doivent pas non plus être oubliés, celle en matière de logements (travailler pour lutter contre l'habitat indigne est une nécessité), mais également la précarité alimentaire (le portage des repas est pour moi un sujet essentiel, il nous faut pouvoir proposer sur l'ensemble du territoire, à nos aînés notamment, des repas de qualité et avec plus d'équité en termes de tarifs). Face aux défis économiques et sociaux actuels, notre action doit être plus que jamais mutualisée, réactive, humaine et innovante.*

*Mon approche se veut avant tout partenariale et collaborative. C'est aux côtés de chacun d'entre vous, élus et représentants associatifs, que je souhaite coanimer cette instance, dans un esprit de dialogue constructif et de transparence.*

*Motivée et pleinement investie, je suis prête à assumer cette responsabilité de vice-présidente déléguée avec la rigueur et l'empathie qu'exigent ces fonctions.*

*Je vous remercie pour votre écoute.*

Monsieur le Président remercie Madame BARLET. Il ajoute qu'un travail considérable est à réaliser pour accompagner les habitants du territoire.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas, il est donc procédé au vote.

**Vu** l'article L.123-6 du code l'Action Sociale et des Familles stipulant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice -Président »

**Considérant** l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « 3DS » ;

**Considérant** que le Monsieur le Président du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;



**Considérant** que Madame Marie-Line MICHEAU-HERAUD s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CIAS ;

**Considérant** que Madame Agnès BARLET s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente déléguée du CIAS ;

**Conformément** à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice -Président ;

**Conformément** à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice -Président délégué ;

**Le Conseil d'administration a procédé à l'élection du Vice-Président qui a donné lieu aux résultat suivants :**

- Madame Marie-Line MICHEAU-HERAUD a été élue **Vice-Présidente du CIAS avec 12 voix pour.**

**Le Conseil d'administration a procédé à l'élection du Vice-Président délégué qui a donné lieu aux résultat suivants :**

- Madame Agnès BARLET a été élue **Vice-Présidente déléguée du CIAS avec 15 voix pour.**

Madame MICHEAU-HERAUD remercie le Conseil pour sa confiance. Elle ajoute qu'il y a d'importants projets à poursuivre et à développer sur le Territoire.

Madame BARLET remercie le Conseil. Elle ajoute que sur les territoires, il y a une résidence autonomie de 40 logements pour les aînés à partir 60 ans gérée par le CCAS de Latresne. En novembre 2025 a eu lieu l'évaluation en externe de la Haute Autorité de Santé de la Résidence qui a durée 3 jours. Sur 150 critères, dont 17 impératifs. 15 critères impératifs sont remplis et les notes attribuées sont entre 3.75 et 4/4. Il y a quelques jours, la note finale a été annoncée : A. « Nous sommes ravis de ce résultat final qui nous donne envie de continuer nos efforts et d'œuvrer toujours plus pour nos aînés. Je tenais à vous en faire part. ».

Monsieur le Président ajoute que cette résidence existe depuis 1978 est a toujours rempli un rôle important et essentiel. Le projet était novateur. Monsieur le Président est ravi de voir que c'est toujours le cas et surtout très utile pour la population. Il ajoute que les EPHAD sur le territoire sont également de très bonnes qualités. Il souligne l'importance de s'occuper des aînés et des personnes en situation de handicap, de les soutenir dans la maladie ou la vieillesse. Il félicite Madame BARLET pour ce travail.

Madame BARLET ajoute qu'un appartement a été ouvert à une étudiante de l'Aérocampus. Elle est logée gratuitement sur la résidence et en contrepartie donne du temps aux aînés. Cette initiative a été saluée et nous a valu une étoile sur le sujet de la bientraitance. Cette initiative fait sens, elle permet à chacun d'apprendre et de s'enrichir.

Monsieur le Président revient sur cette notion de bientraitance. Il souligne son évolution des années 80 à nos jours. Ce principe est aujourd'hui intégré dans les formations.



Madame MICHEAU-HERAUD confirme cette évolution. Initialement, il était question de lutte contre la maltraitance. Ce n'était pas une dynamique de bienveillance. Dès lors que le vocabulaire a changé, l'approche à évoluer permettant d'inverser les processus.

VOTANTS : 15	POUR :15	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
--------------	----------	----------------	------------

CIAS	2026-08	Approbation du règlement intérieur
------	---------	------------------------------------

Monsieur Le Président explique le règlement intérieur n'a pas changé. Il sera voté en l'état et est voué à évoluer au fil de ce mandat. Toutefois, il est possible de faire des observations dès à présent.

Monsieur VIRMONT, Directeur Adjoint des services proposent aux élus un rétroplanning des prochains Conseils d'Administration entrecoupés de groupes de travail.

Madame PEDREIRA-AFONSO demande si les groupes de travail peuvent être ouverts aux élus des communes. Elle explique que dans sa commune, son adjointe en charge du social n'a pas pu faire partie du CIAS. Elle suggère cette ouverture qui répond à la volonté de faire ce lien entre tous les CCAS et permet aux élus municipaux qui le souhaitent de participer à ce travail. C'est déjà le cas dans certaines commissions du Conseil communautaire de manière ponctuelle avec différents partenaires.

Monsieur le Président répond qu'il est tout à fait favorable sur le principe, mais qu'il faut voir en termes de légalité et d'organisation suivant les thématiques.

**Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29 ;

**Vu** l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29.

#### **EXPOSE :**

Le Président présente le Règlement Intérieur du CIAS de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.

Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du CIAS. Ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du conseil d'administration.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DECIDE**



- **D'APPROUVER** le Règlement Intérieur du CIAS de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.

VOTANTS : 15	POUR : 15	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
--------------	-----------	----------------	------------

#### Validation du compte rendu de la séance du 25 février 2026

Le compte-rendu de la séance du 25 février 2026 a été transmis avec la convocation. Il n'y a pas de remarques, le Président déclare ce compte-rendu adopté à l'unanimité.

#### INFORMATION DIVERSE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La Secrétaire de séance

Rose PEDREIRA-AFONSO



Le Président,  
Lionel FAYE

Maire de Quinsac

